

LES FILLES, LES SCIENCES ET LES TECHNIQUES : FATALITÉ OU ÉDUCATION

Françoise MARCHAL

1973-1976 : Conseillère d'orientation au C.I.O. et à la Cellule d'information de l'Université de Nanterre. Travaille aussi au Tribunal pour enfants de Nanterre.

1989 : Elle est au Rectorat de l'Académie de Versailles où elle est chargée de Mission pour l'orientation des filles. Elle est en particulier chargée de coordonner les actions en faveur de la diversification de l'orientation des filles.

Dans ce cadre, l'Académie de Versailles a édité des documents d'information et outils pédagogiques pour aider les formateurs dans leur action.

Elle a mis en place trois universités d'été à recrutement national sur le thème de l'égalité des chances entre filles et garçons à l'école avec la participation de nombreux universitaires.

Elle a proposé des stages de formation à des personnels de l'Education Nationale sur ce thème.

Enfin, elle mène une réflexion sur la mise en place de filières industrielles réservées aux filles soit en formation initiale soit pour une reconversion de diplômées du tertiaire.

1992 : Directrice du Centre d'Information et d'Orientation de Rueil-Malmaison.

75 % des SMIC sont des femmes.

54 % des chômeurs également.

En commençant ainsi, je donne un tour assez polémique à mon propos. C'est qu'en fait l'égalité des chances est un sujet extrêmement polémique. Si l'on en croit déjà les attitudes diverses qu'elle suscite : enthousiasme, moquerie, agressivité, plus rarement indifférence, et par les différentes approches que l'on peut en faire : légitimité pour le secrétariat d'état au droit des femmes, formation-insertion-emploi pour le Ministère de l'Education Nationale, justice sociale pour le plus grand nombre des intéressées.

Je crois qu'avant d'aborder les chiffres des filles en formation et des femmes dans le secteur de l'emploi il est important de replacer le problème de l'égalité des chances dans son contexte historique et politique. En fait, toute la politique actuelle du secrétariat d'état au droit des femmes et du M.E.N. sur ce sujet découle des mouvements de lutte des femmes pour leurs droits, mouvements qui ont pris, sinon naissance, du moins toute leur ampleur dans les années 70-80. Et ce qui est surtout important à signaler c'est que ces luttes ont été entendues et qu'elles ont été reprises par les grands organismes internationaux : l'O.N.U., l'U.N.E.S.C.O., au niveau de l'Europe, la C.E.E. et par les responsables politiques d'un certain nombre de pays et notamment la France. Voici quelques repères chronologiques :

LES FILLES, LES SCIENCES ET LES TECHNIQUES

Les années 70-80 : c'est en quelque sorte la prise en compte des problèmes.

1975 : l'O.N.U. proclame l'année internationale de la femme et la C.E.E. crée un bureau d'information sur les questions féminines.

Dans les années 80 : on passe davantage à l'action.

1980 : C'est le congrès international sur la femme dans le monde. Les états membres de l'O.N.U. sont invités à signer une recommandation sur l'élimination de toute ségrégation entre les hommes et les femmes.

1982-86 : La C.E.E. pour sa part lance tout un plan d'actions qui couvre les années 82-86 sur l'égalité des chances pour les jeunes filles et pour les femmes.

En France, le M.E.N. et le nouveau ministère des droits des femmes mène une campagne conjointe en vue de diversifier l'orientation des jeunes filles. A ce moment là, il y a incitation des employeurs à embaucher des femmes dans les secteurs non traditionnellement féminins ou à prédominance masculine.

1983 : La loi Roudy vise à l'égalité sociale et professionnelle. Elle est suivie en

1984 par une convention entre les ministères de l'E.N. et des droits des femmes sur la participation des filles dans les voies scientifiques et techniques.

A partir de 1985, on rentre dans la phase actuelle. Au niveau de la C.E.E. une résolution est signée par les différents ministres des états membres et il y a lancement d'actions spécifiques. En France il est demandé aux Recteurs d'Académies d'élaborer une politique en faveur de l'égalité des chances entre les filles et les garçons et de diversifier l'orientation des filles. Ils doivent également nommer un responsable chargé de coordonner cette action.

1989 : Une nouvelle loi d'orientation sur l'éducation est promulguée. Dans cette loi, il est inscrit que l'éducation permet une réelle égalité des chances entre filles et garçons. Plus récemment, en

Février 92 : Une lettre signée des deux secrétariats d'État aux droits des femmes et à l'enseignement technique soumet les recteurs d'académie à une obligation de résultats. Il est explicitement demandé – et je pense que cela intéressera les sociologues – de mettre les pratiques sociales au diapason des lois. Cela ne va pas s'avérer être très facile. Donc on nous demande de changer les pratiques sociales. Il y a tout de même des réalisations. Il y a aussi des insuffisances.

L'accès des femmes à la formation et à l'emploi s'est développée de façon spectaculaire depuis 25 ans. C'est aux femmes qu'est dû l'accroissement des actifs qui ira en s'accroissant jusqu'à l'an 2000. Depuis 20 ans, on compte en effet 4 millions d'actives de plus et la place des femmes parmi les actifs est passée de 33,5 % dans les années 60 à plus de 42,5 % actuellement. Cette évolution s'est faite largement au profit des emplois salariés et du secteur tertiaire. Ce mouvement, révélateur de la volonté d'autonomie des femmes, de leur aspiration à un niveau d'éducation et de culture plus élevé, de leur aspiration à bâtir elles-mêmes leur avenir, ce mouvement donc semble irréversible. Or, on se heurte actuellement à un triple

problème :

1) On est face à un important gisement d'emplois non pourvus en personnel qualifié. En effet, les employeurs cherchent à tous les niveaux dans le domaine technique, jusqu'au métier d'ingénieur, des emplois qu'ils ne trouvent pas dans le seul vivier des compétences masculines.

2) La formation des jeunes filles est en décalage par rapport à l'offre d'emplois. A l'exception d'un pourcentage assez restreint de femmes ayant effectué une percée dans les bastions masculins, la plupart des jeunes filles sont en possession d'un bagage scolaire souvent inefficace au moment de l'insertion vers le marché de l'emploi parce que souvent inadapté aux réalités et aux évolutions de ce marché de l'emploi.

3) Le public féminin est en situation de vulnérabilité face au chômage, face à la recherche de l'emploi et face à la déqualification à l'entrée sur le marché de l'emploi. Cette vulnérabilité, une part importante de la population féminine l'éprouve, soit à cause d'une sortie du système éducatif sans qualification, soit en raison d'un faible niveau de qualification initial, soit en raison de l'obtention de diplômes obsolètes ou inefficaces.

Sans faire de misérabilisme excessif, on sait par ailleurs qu'un nombre de plus en plus important de femmes élèvent seules leurs enfants. Cette vulnérabilité devant l'emploi est grave pour elle et pour l'avenir de leurs enfants.

Pour illustrer cela je vais dresser maintenant un bref aperçu de la concentration actuelle des filles dans les filières de formation et des femmes sur le marché de l'emploi.

Des études statistiques et des recherches comme celle de Marie Duru dans un ouvrage intitulé : "L'école des filles" ou comme celle de Baudelot et Establet dans leur ouvrage "Aller les filles" révèlent combien dans un système éducatif officiellement mixte, la mixité, une mixité équilibrée est davantage l'exception que la règle et que la principale différence entre filles et garçons à l'école est le profit inégal que les filles retirent de leur scolarité. Les filles accumulent un capital scolaire souvent plus important que celui des garçons, mais les garçons négocient mieux leurs atouts dans les orientations ultérieures. Les chiffres sont frappants. Ils témoignent de la concentration des filles dans un nombre très limité de filières. Sur 100 filles préparant un C.A.P.; ou un B.E.P., 85 sont dans une filière tertiaire, c'est-à-dire secrétariat-comptabilité-commerce, 15 dans une filière agricole ou industrielle et encore, parmi celles qui sont dans une filière industrielle, les 3/4 sont dans l'habillement ou le textile. Les évolutions des filles dans les autres sections industrielles, électricité, électronique, les métiers du bois, certains métiers du bâtiment – les plus aisés – sont de l'ordre de 0,1 % à 0,5 % en 8 ans. A un niveau un peu plus élevé, sur 100 filles présentées au niveau du bac, 73 sont issues des filières G tertiaire (secrétariat-comptabilité-commerce), A (littéraire) et B (économique). Plus exactement, la filière G regroupe 27 % des filles de terminales, la filière A regroupe 26 % des filles de Terminales, la

LES FILLES, LES SCIENCES ET LES TECHNIQUES

filière B regroupe 19,5 % et la D 15%; alors que le choix des garçons s'effectue au profit des quatre filières suivantes : F (technologie industrielle) – il y a à peu près une dizaine de baccalauréats technologiques parmi lesquels des baccalauréats d'électrotechnique, d'électronique, de mécanique, de micromécanique, etc, – donc cette filière F regroupe 17,5 % des garçons de Terminale, la filière C (maths et physique) regroupe 17 % des garçons et la filière B (économique) 16 %. Ainsi donc, en dépit de la nette amélioration de leur taux de scolarisation, de l'allongement de la scolarité jusqu'au baccalauréat(+ 19 % en 20 ans pour les filles, + 10 % pour les garçons dans le même temps) de leur nette progression dans le 1er cycle de l'enseignement supérieur, (+ 3 % en 8 ans) de leur spectaculaire avancée dans les filières d'excellence (26 % de filles sont actuellement en classes préparatoires scientifiques, elles sont également passées de 8 à 20 % dans les écoles d'ingénieurs en 15 ans) en dépit de tout cela donc, on est confronté à des pratiques sexuées d'orientation chez les filles qui seront dommageables pour elles à un double titre : elles seront en fait exclues de secteurs entiers de la production, porteurs d'emploi et par ailleurs insuffisamment pourvus en personnel qualifié; elles seront confrontées à des difficultés pour intégrer des stages de formation ou de reconversion, car elles manqueront des prérequis scientifiques nécessaires à cette formation et malgré les efforts déployés depuis une dizaine d'années (je rappelle que les actions ont démarrées dans les années 80), force est de constater qu'on n'a pas encore réussi à réellement mettre en œuvre un renversement de tendance.

Si l'on regarde maintenant l'emploi des femmes on constate que la taux d'activité féminin est de près de 56 % et que l'activité des femmes se révèle de moins en moins discontinue. Ainsi le taux d'activité des femmes entre 25 et 54 ans est passé de 50 à 72 % en 20 ans. La majorité des actives sont salariées (73,5 %), mais on note une forte concentration des femmes dans la catégorie socio-professionnelle "employée" (49 %) profession intermédiaire (éducation, soin, service) 20 %, 7 % chez les cadres, 13 % chez les ouvriers. Ce sont des chiffres nationaux, les régions peuvent avoir des chiffres légèrement différents, c'est le cas, en particulier, de la région Ile-de-France où le chiffre des femmes cadres atteint 10 %. La répartition sexuée initialement observée dans le système éducatif rejaille sur le marché de l'emploi. A part un nombre relativement restreint de femmes ayant affirmé leur présence dans des secteurs très masculins comme la conduite routière, la mécanique auto, l'électronique, la plomberie, les métiers d'ingénieurs, les métiers de la police, et la spectaculaire percée des femmes cadres, 45 % des femmes actives se répartissent simplement entre 20 professions qui regroupent l'éducation, les soins, les services, les métiers du commerce. En outre le quart des femmes travaillent à temps partiel et quand je dis temps partiel c'est bien souvent un temps partiel qui n'est pas choisi. Il y a une évolution dans certains contrats d'emploi qui font que l'on peut davantage parler d'emploi partiel que de temps partiel choisi. Ces emplois touchent essentiellement les métiers du commerce dans lesquels les femmes sont particulièrement nombreuses. Le chômage des femmes reste problématique : 23 % (13 % chez les hommes). On voit donc que la qualité de la formation, le niveau de la formation et la diversification de la formation sont bien un enjeu capital pour

l'insertion des femmes dans l'emploi.

Alors, comment en est-on arrivé là? Il y a maintenant un peu plus de 30 ans que la mixité existe dans les établissements scolaires. Pourquoi ne s'est-on pas occupé plutôt de la mixité des filières de formation? D'abord parce que les revendications des femmes pour la mixité des emplois n'était pas vraiment à l'ordre du jour; elles sont relativement récentes. Ensuite, et ça c'est important, pendant 30 ans c'est le secteur tertiaire qui a permis aux femmes de s'insérer dans le marché de l'emploi, or ce secteur est actuellement en pleine mutation. Et puis, il est important de voir comment s'est construite la mixité à l'école en France. Elle n'a pas été vue sous l'angle de l'égalité contrairement à la loi Camille Sée au 19^e siècle portant création des écoles secondaires pour les filles. En effet, dans les années 60, la politique de développement de l'enseignement secondaire pose le problème de l'accueil en particulier dans les zones rurales, ce qui fait que les collèges deviennent mixtes. Ensuite s'est généralisée la mixité dans les autres zones et en particulier dans les villes. Ce n'est donc pas au nom de principes politiques que la mixité s'est instaurée en France mais simplement pour des raisons pratiques. Et on a longtemps fait comme si les garçons et les filles occupaient l'espace scolaire de la même façon. On a considéré que la mixité c'était l'égalité puisque garçons et filles pouvaient bénéficier des mêmes types de formation, des mêmes filières, des mêmes possibilités.

Il est à noter aussi qu'il y a relativement peu de recherches faites sur la mixité et sur les conditions des femmes en général même si actuellement les médias se font l'écho de l'emploi des femmes, les recherches dans ce domaine sont relativement récentes. Il est également à noter qu'il y a en France, dans le domaine universitaire, 4 chaires d'études féministes dont 3 seulement sont pourvues : une en sociologie à Paris VII, une en histoire à Toulouse et une en droit à Rennes, et cela depuis à peu près le début des années 80. Deux autres sont demandées au ministère qui actuellement n'a pas encore fournit de réponse.

Pour en revenir à la mixité, si celle-ci a été favorable à la croissance de la formation féminine, historiquement cette formation n'a pas au lieu de la même façon. Elle s'est faite en 3 étapes :

- 1) Au XIX^e siècle on assiste à l'exclusion des femmes de la formation. Parallèlement, on se bat contre le travail des femmes.
- 2) On assiste ensuite à une socialisation différenciée des garçons et des filles. Il est à noter à ce propos que les pères fondateurs de la laïcité n'étaient pas très progressistes dans ce domaine.
- 3) On est maintenant arrivé à une démarche d'intégration ce qui explique qu'on opte pour la diversification des choix afin de coller à l'emploi.

Cette démarche intéresse certains partenaires, les parents d'élèves, le patronat, mais elle n'est pas encore devenue un réel enjeu.

LES FILLES, LES SCIENCES ET LES TECHNIQUES

Alors on se donne du mal, tout de même depuis une dizaine d'années pour essayer de diversifier les choix des filles à l'école. L'intérêt de la politique actuelle et des actions menées localement si elles n'ont pas permis de renverser la tendance ont tout de même un effet, celui de la visibilité des discriminations. Les effets produits sont idéologiques : recul des stéréotypes, légitimation de la notion d'égalité, ce qui devrait nous permettre dans un avenir que je ne peux malheureusement pas dater mais que j'espère le plus proche possible, d'arriver à un changement social et culturel. Ce point est essentiel et porteur d'espoir.

BIBLIOGRAPHIE

"*L'Ecole des filles*" de Marie DURU-BELLAT, éd. L'Harmattan.

"*Allez les filles*", de BAUDELOT et ESTABLET, éd. du Seuil.

"*L'orientation scolaire et professionnelle*", n° spécial de septembre 1991 (Vol. 20/3).

INETOP : 41, rue Gay Lussac 75005 Paris - Tél. 44-10-78-10.

